

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200214-0000021164-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 18/02/2020

Réception par le Préfet : 18/02/2020

Publication : 21/02/2020

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-2-8-2

Séance du vendredi 14 février 2020

### DENOMINATION DU COLLEGE DE FERRETTE

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER MM. FERRARI, GRAPPE,  
Mme GROFF, M. HABIG, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER,  
MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY,  
Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme JENN donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

**ABSENTS :**

MM. COUCHOT, HAGENBACH, Mme RAPP, M. TRIMAILLE.

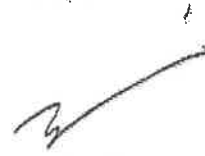
La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-4-8-1 du 21 octobre 2019 relative au fonctionnement des collèges publics en 2020,
- VU l'avis favorable du Conseil d'Administration du 6 décembre 2019,
- VU l'avis favorable de la Commune de FERRETTE du 17 janvier 2020,
- VU l'avis favorable de la 8<sup>ème</sup> Commission Education-Jeunesse du 6 décembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de nommer le collège de FERRETTE : « Collège Adélaïde HAUTVAL »

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité